

LE Sommet



Décembre 2018



Un autre succès pour les Sentiers de la Culture p. 14



Fleurir l'automne : les gagnants

p. 12



Beaucoup d'activités à Caps-des-Neiges I

p. 25

SOMMAIRE

- 2 Bon à savoir
- 4 Vie municipale en bref
- 7 Mot de la mairesse
- 8 Échos de la MRC
- 16 Programmation loisirs
- 33 Vie paroissiale
- 34 Bibliothèque Aux Sources

Hôtel de ville

Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Pour nous joindre :

TÉLÉPHONE : 418 826-2253

TÉLÉCOPIE : 418 826-0489

COURRIEL : info@saintferreollesneiges.qc.ca

www.saintferreollesneiges.qc.ca

Pour joindre :

SIMON THÉBERGE (directeur de l'urbanisme) :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SIMON DEMERS (inspecteur en bâtiments) :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN POULIOT (loisirs) :
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

FRANCOIS DROUIN (direction générale) :
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN LEITH (secrétaire-trésorier) :
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROUCHE (secrétariat et taxation) :
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHELLE (secrétariat urbanisme) :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SECRETARIAT GÉNÉRAL :
info@saintferreollesneiges.qc.ca

Conseil municipal

Horaire des séances ordinaires à venir :

Budget : 17 DÉCEMBRE, 19 H 30

14 JANVIER, 20 h

4 FÉVRIER, 20 h

4 MARS, 20 h

Service d'urbanisme

Venez nous rencontrer à l'hôtel de ville aux heures suivantes :

LUNDI ET MERCREDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Comité consultatif d'urbanisme

Séances régulières :

22 JANVIER, 19 h
(dépôt des documents avant le 15 janvier)

19 FÉVRIER, 19 h
(dépôt des documents avant le 12 février)

19 MARS, 19 h
(dépôt des documents avant le 12 mars)

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

MARDI : 13 h 30 à 16 h 30

MERCREDI : 13 h 30 à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 13 h 30 à 16 h 30

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

Loisirs

Inscriptions sur la plateforme

Qidigo : du 3 au 16 janvier

Travaux publics

Numéro d'urgence :

En dehors des heures normales de bureau, pour toute urgence relative aux travaux publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un re-foulement d'égout ou un arbre tombé, vous pouvez composer le 418 826-3350.

Écocentre

FERMÉ

Réouverture au printemps 2019

Espace Troc'Don

FERMÉ

Réouverture au printemps 2019

Le Sommet

Conception et mise en page :

Mélanie Grenier

Impression (1825 exemplaires) :

Imprimerie Blouin

Responsable du journal :

Martin Pouliot, directeur des loisirs

Pour tout commentaire :

Martin Pouliot, *Le Sommet*,
Municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges

NOTE : Les auteurs sont les seuls responsables du contenu des articles.

Collecte des ordures

SECTEUR OUEST : LES LUNDIS 17, 24 ET 31 DÉCEMBRE

*La collecte aura lieu toutes les deux semaines à partir du 7 janvier.

SECTEUR EST : LES MERCREDIS 19 ET 26 DÉCEMBRE

*La collecte aura lieu toutes les deux semaines à partir du 2 janvier.

COLLECTE DES ORDURES COMMERCIALES : tous les mercredis du 2 janvier au 13 mars



Collecte sélective

17 DÉCEMBRE – 26 DÉCEMBRE – 31 DÉCEMBRE

*La collecte sélective aura lieu toutes les deux semaines à partir du 14 janvier.



Parise Cormier, mairesse
Tél. : 418 456-5221
sflnmaire@icloud.com



Mélanie Royer-Couture, conseillère district #1
Tél. : 581 984-4313
sflndis1@icloud.com



Denis Roy, conseiller district #2
Tél. : 418 805-8327
sflndis2@icloud.com



Suzanne Demers conseillère district #3
Tél. : 418 826-0525
sflndis3@icloud.com



Louise Thouin, conseillère district #4
Tél. : 581 982-7557
sflndis4@icloud.com



Magella Tremblay, conseiller district #5
Tél. : 418 569-7599
sflndis5@icloud.com



Réjean Morency, conseiller district #6
Tél. : 418 826-3260
sflnd5@icloud.com



Numéros utiles

Aréna Côte-de-Beaupré : 418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune : 1 877 346-6763

Bureau de poste : 418 827-4116

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :
418 827-3768

Cercle de fermières : 418 826-2507

CLD de la Côte-de-Beaupré : 418 827-5256

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

École Caps-des-Neiges I : 418 821-8055

École de peinture Marie Tardif : 418 826-0548

École de karaté Luc Paquette : 418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré : 418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone : 418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3444

Office municipal d'habitation : omhste@videotron.ca

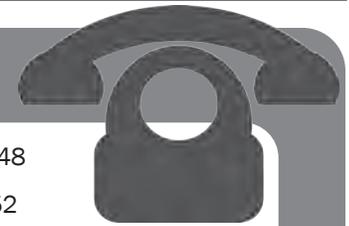
Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne : 418 827-4561

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : 418 827-4625

École de musique Côte-de-Beaupré : info@ecolemusiquebeaupre.com





Rue des Carouges

En 2018, la Municipalité est allée en soumission pour des travaux de réfection de la rue des Carouges. Ce projet était sur la table depuis deux ans déjà. Originellement prévu en 2016, le projet a été retardé à la suite de représentations de citoyens qui souhaitaient que des travaux supplémentaires soient réalisés par rapport à ce qui était prévu. Au départ, la Municipalité pré-

voyait se limiter aux travaux qui étaient indiqués dans le Plan d'intervention (novembre 2015), soit uniquement une réfection de voirie.

Finally, après consultation et analyse des différentes options, la Municipalité a répondu en partie aux demandes des citoyens et a bonifié le projet. La conduite d'aqueduc a été remplacée et les fossés

ont été canalisés.

La Municipalité a reçu quatre soumissions pour ces travaux et le contrat a été octroyé, le 7 mai 2018, au plus bas soumissionnaire, soit Dénéigement Daniel Lachance inc. pour un montant de 915 965,58 \$ (taxes incluses). Les travaux ont débuté en juin et ont pris fin en août.

Rang Saint-Antoine

De nouveau cette année, la Municipalité a poursuivi ses travaux de réfection de voirie dans les rangs. C'est ainsi que la Municipalité a réalisé des travaux de réfection complets de la voirie sur 640 mètres dans le rang Saint-Antoine, soit à partir du numéro civique 673 pour se rendre jusqu'au numéro civique 853. Les travaux effectués en régie interne ont consisté à excaver, à

installer des drains, à recharger la structure de rue, à paver, à profiler les fossés et à les ensemercer.

La Municipalité en a profité pour faire corriger le profil du rang à un endroit pour qu'il soit adapté à la limite de vitesse affichée. Les travaux ont nécessité la présence d'un dynamiteur pour éliminer

des affleurements rocheux qui ont été rencontrés sur le parcours.

Le montant investi dans ces travaux s'élève à 670 000 \$, dont deux subventions de 10 000 \$ obtenues du ministre délégué aux Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Rénovation et construction de bâtiments

Au printemps, la Municipalité est allée en soumission pour trois projets, soit la rénovation du presbytère, la construction du bâtiment de service au lac du Faubourg et celui du parc du Faubourg Olympique. Dans les trois cas, c'est Qualité Construction (CDN) inc. qui a obtenu les contrats.

Pour chacun de ces projets, les montants des contrats (avant taxes) sont de :

- ◆ Presbytère : 199 899 \$
- ◆ Bâtiment lac du Faubourg : 319 319 \$
- ◆ Bâtiment parc du Faubourg Olympique : 302 302 \$

Par rapport à l'échéancier initial, des retards sont survenus sur les trois projets. Toutefois, ils n'entraînent pas de consé-

quences. Dans le cas du presbytère, les travaux intérieurs sont terminés et la Municipalité y a déjà organisé des activités. En ce qui concerne le bâtiment du lac du Faubourg, il sera prêt lorsque la patinoire du lac du Faubourg sera ouverte, et pour ce qui est du parc du Faubourg Olympique, aucune activité n'y est prévue avant 2019.

Paiement des taxes par Internet

En 2017, la réforme cadastrale a été amorcée sur le territoire de la municipalité. Une première phase a été complétée à l'été 2018, qui comprend le territoire à partir du Mont-Sainte-Anne jusqu'à la rue de la Reine.

Cet exercice a fait en sorte que tous les matricules des fiches d'évaluation ont été remplacés. Pour ceux qui paient leur compte de taxes municipales en ligne, le matricule permet d'identifier la propriété sur laquelle le paiement doit être appli-

qué. Vous êtes donc invités à vérifier que le matricule de votre compte de taxes est toujours celui qui est inscrit sur le compte de votre institution. Sinon, vous devez le remplacer.





Eau potable

Depuis que la Municipalité a investi des sommes importantes au milieu des années 1990 pour avoir une eau de qualité et en quantité suffisante, l'approvisionnement en eau a toujours été un sujet de préoccupation.

Au cours des années, plusieurs interventions ont été réalisées pour avoir de l'information sur la consommation d'eau, avoir des outils de contrôle pour localiser les endroits où il y aurait des pertes ou du gaspillage et avoir un meilleur suivi sur le réseau. Parmi les actions prises, notons :

- ◆ **Règlement #17-718 sur l'utilisation de l'eau potable** : Un premier règlement avait été adopté en 1999, lequel prévoyait principalement des dispositions concernant les journées et les heures d'arrosage des pelouses, l'interdiction de laisser couler l'eau inutilement, le remplissage des piscines et le nettoyage des autos. Un nouveau règlement est venu ajouté de nouvelles normes qui couvrent plus de situations. Le règlement est disponible sur le site Web de la Municipalité au www.saintferreollesneiges.qc.ca, sous l'onglet Municipalité-Règlements municipaux.
- ◆ **Débitmètres (sur le réseau)** : Quatre débitmètres ont été installés pour segmenter le réseau d'aqueduc. Ces équipements de lecture de consommation d'eau permettent de cibler les secteurs où effectuer des recherches lorsqu'une surconsommation est observée sur le réseau. Cela évite ainsi d'avoir à chercher à la grandeur du territoire desservi par le réseau d'aqueduc les endroits où il pourrait y avoir un bris d'aqueduc ou des fuites.
- ◆ **Gestion de l'aquifère** : Des sondes ont été installées et la firme Akifer effectue des relevés périodiques pour avoir des données sur les variations de la nappe. Chaque année, un rapport est soumis et des recommandations sont faites, notamment sur les débits qui peuvent être pompés en fonction des données observées.
- ◆ **Débitmètres (aux puits)** : À la station de pompage, des débitmètres ont été installés sur les conduites provenant de chacun des puits, pour valider que les données obtenues à partir du débitmètre, qui fournit la consommation totale, sont exactes.
- ◆ **Compteur d'eau ICI** : Des compteurs d'eau ont été installés dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) œuvrant sur le territoire de la municipalité. Les informations obtenues à partir de ces derniers permettent de faire un bilan juste de l'utilisation de l'eau. Pour un même type d'usage, il est possible de déterminer les utilisateurs qui ont des consommations anormales par rapport aux autres. Éventuellement, une tarification pourrait être adoptée en conséquence pour que les gros utilisateurs paient leur juste part.

Assainissement des eaux usées

En partenariat avec les villes de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges participe à l'opération de la station d'épuration, située à Beaupré. Les coûts d'exploitation de l'usine sont répartis en fonction des débits et des charges acheminés par chacune des municipalités et des villes à l'usine.

La station d'épuration, construite il y a plus de vingt ans, répond toujours au besoin. Malgré l'accroissement de la population et la quantité de nouvelles constructions, sa capacité de traitement maximale n'est pas atteinte.

L'objectif étant de retarder le plus possible les investissements à faire pour augmenter sa capacité de traitement, des mesures sont mises de l'avant pour tenter de diminuer les quantités d'eau qui y sont traitées. À cet effet, le gouvernement a demandé aux municipalités et aux villes d'élaborer des plans de gestion des débordements.

Plan de gestion des débordements : Ce document vise à déceler les infiltrations et les raccords illicites au réseau d'égout domestique sur lesquels la Municipalité peut intervenir pour réduire la quantité d'eau qui doit être traitée à l'usine ou éviter des débordements dans les sta-

tions de pompage que l'on trouve sur le territoire. Chaque fois qu'un nouveau projet de développement desservi par le réseau d'égout domestique est prévu, la Municipalité doit prendre des mesures pour compenser les rejets à l'égout que les nouvelles unités de logement entraîneront.

Cette obligation est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014. Depuis cette date, plusieurs développements ont été réalisés :

- ◆ Le Möss des Neiges
- ◆ Le Legs des Pionniers
- ◆ Le Boisé Nordique

(suite en page 7)



Vie municipale en bref

Mesures d'urgence

À la séance du 4 juin 2018, le conseil municipal a adopté un plan des mesures d'urgence.

Ce plan permet de cibler les besoins de la Municipalité en matière de sécurité civile et de préparer ses ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre.

Cependant, en situation de sinistre, la sécurité civile est une responsabilité partagée. Pour les citoyens, il est recommandé d'avoir une trousse d'urgence de base qui leur permette de tenir sans problème pendant une durée de 72 heures.

De plus, le ministère de la Sécurité publique a mis à la disposition des citoyens

un site Internet qui fournit des informations générales sur quoi faire en situation d'urgence et qui explique la responsabilité de chacun. Le lien pour ce site est le www.urgencequebec.gouv.qc.ca.

Le lien est également affiché sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité, sous le titre Urgence Québec.

Liste des contrats supérieurs à 25 000 \$

CONTRACTANT	NATURE DU CONTRAT	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Déneigement Daniel Lachance inc.	Règlement #18-733 (Travaux de remplacement d'aqueduc et réfection de la voirie de la rue des Carouges)	785 400,00 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	Contrat de déneigement (5 ans)	637 300,00 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	Règlement #18-729 (Travaux de réfection de voirie dans le rang Saint-Antoine)	229 900,00 \$
Ville de Beauport	Assainissement des eaux usées	224 400,00 \$
Ville de Québec	Enfouissement	187 100,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	Règlement #18-729 (Travaux de réfection de voirie dans le rang Saint-Antoine)	184 000,00 \$
Qualité Construction (CDN) Itée	Règlement #18-732 (Lac du Faubourg)	168 100,00 \$
Qualité Construction (CDN) Itée	Presbytère	143 500,00 \$
Sani-Terre Environnement inc.	Contrat de cueillette des ordures	132 600,00 \$
Qualité Construction (CDN) Itée	Règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique)	105 100,00 \$
WSP Canada inc.	Honoraires professionnels	94 100,00 \$
Ass. des transporteurs en vrac de Montmorency	Transports	81 200,00 \$
Groupe Ultima	Assurances	66 300,00 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	Location de machinerie	62 600,00 \$
Réal Huot inc.	Équipements d'aqueduc et d'égout	62 500,00 \$
Jolicoeur, Lacasse S.E.N.C.R.L.	Avocat	42 600,00 \$
Morency, Société d'avocats	Avocat	36 900,00 \$
Interblocs Blouin inc.	Matériaux d'emprunt	36 000,00 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	Règlement #17-715 (Travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg)	35 400,00 \$
Charles Trudel inc.	Nettoyage des rues	34 500,00 \$
EBA Étienne Bernier Architecte	Architecte	25 100,00 \$
TOTAL		3 374 600,00 \$





MERCI AUX QUELQUE 250 BÉNÉVOLES EN ACTION QUI FONT UNE GRANDE DIFFÉRENCE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ!

La contribution des organismes et des bénévoles est une richesse inestimable pour la communauté. À leur façon, ils favorisent le développement de notre municipalité. Cette mobilisation, typique des petites communautés et jumelée au grand désir d'engagement des citoyens et des citoyennes de Saint-Ferréol-les-Neiges, renforce le sentiment d'appartenance à l'égard de notre milieu. Tout au long de l'année, vous avez été nombreux et nombreuses à donner de votre temps, et je profite de ce journal pour souligner votre grande générosité. Au nom du conseil, de l'administration et de tous les citoyens et citoyennes de cette belle municipalité dynamique et fière de ce qu'elle réalise avec l'aide de ses bénévoles, je tiens donc à remercier sincèrement le Cercle de Fermières, le Comité de la Journée de la culture, le Comité agricole et son marché, le Comité Sécurité et Transport, le Comité de revitalisation, le Comité de concertation Haltes Paysages, la Maison des jeunes et les jeunes de la municipalité qui ont organisé la fête d'Halloween, le Comité d'embellissement, l'organisme Entraid'Don!, les pompiers volontaires qui se rendent disponibles pour différentes activités, les bénévoles de la bibliothèque, le Comité H2O, les bénévoles qui s'occupent de l'entretien de la patinoire du lac du Faubourg, le Comité

du Carnaval des Neiges, le Comité de vigilance de la Politique de la famille et des aînés et toutes les autres personnes qui s'impliquent dans la municipalité (les clubs de compétition de ski de fond, de ski alpin et de vélo de montagne). Merci d'être là!

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Parce que nous avons besoin de ce soutien précieux et indispensable! Sans votre implication, la municipalité ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Votre engagement social et communautaire fait une grande différence dans la municipalité.

POURQUOI S'IMPLIQUER?

Parce que le bénévolat fait du bien! Le fait d'accomplir quelque chose pour la communauté, d'appartenir à un groupe et de contribuer à la réalisation d'un projet commun renforce le sentiment d'appartenance à la vie municipale. Que ce soit par intérêt, pour rencontrer des gens, pour sortir de l'isolement ou pour mettre à profit vos connaissances, toutes les raisons sont bonnes pour donner de votre temps, et aucune expérience n'est requise. Vous pouvez faire du bénévolat peu importe le temps que vous avez à donner, l'activité que vous faites, votre milieu, votre âge et même l'endroit d'où vous venez. En effet, votre dynamisme est contagieux, car il n'y a pas que des citoyens et des citoyennes de Saint-

Ferréol-les-Neiges qui s'impliquent. Le bénévolat n'a pas de frontières, bien au contraire!

VŒUX DE NOËL!

Cette réflexion partagée sur l'implication citoyenne tombe bien avec la période des Fêtes. C'est souvent pendant cette période de l'année que nous pensons aux gens dans le besoin et que nous donnons de notre temps ou faisons des dons en argent. Il ne faut toutefois pas oublier que ces gens ont aussi des besoins tout au long de l'année. J'espère sincèrement que toutes les mesures que nous mettons en place aident, réconfortent et apportent également du bonheur!

Au nom du conseil, je vous souhaite un très joyeux temps des Fêtes!

Larise Cormier, mairesse



Assainissement des eaux usées (suite de la p. 5)

La firme d'ingénierie Tetra Tech inc. a été mandatée pour réaliser le Plan de gestion des débordements de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Le document a été déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 8 novembre 2017

et a reçu l'approbation du Ministère le 12 octobre 2018. Suivant les exigences du Ministère, la Municipalité a jusqu'à l'automne 2023 pour réaliser les éléments indiqués dans le plan. Si la plupart des interventions nécessitent des travaux

d'envergure, d'autres sont plus mineures. Par contre, elles concernent des propriétés privées. Les propriétaires de ces immeubles seront contactés au cours de l'année 2019 pour faire les corrections requises.





JUILLET

Deux bornes de recharge électrique ont été installées dans le stationnement des bureaux de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

La MRC a procédé à l'achat de deux véhicules tout terrain et d'équipement pour le sauvetage hors route et en milieu isolé. Un des véhicules sera basé à Saint-Ferréol-les-Neiges et sera utilisé par le service incendie. Il desservira le secteur est de la MRC. L'autre véhicule sera utili-

sé par la Municipalité de Boischatel pour desservir les municipalités localisées à l'ouest du territoire de la MRC.

SEPTEMBRE

Le ministère de la Sécurité publique a émis l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risque de la sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Une demande d'aide financière a été adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal.



Collecte supplémentaire du temps des Fêtes



Afin de s'assurer que toutes les matières recyclables soient récupérées, la MRC de La Côte-de-Beaupré vous offre une collecte supplémentaire pendant le temps des Fêtes.

Veuillez prendre note des dates de ces collectes :

- ◆ 17 décembre 2018 (collecte régulière)
- ◆ 26 décembre 2018 (collecte supplémentaire)
- ◆ 31 décembre 2018 (collecte régulière)

L'équipe de la MRC de La Côte-de-Beaupré vous présente ses vœux de bonheur, santé et prospérité!



PARCE QUE
LE MONDE
CHANGE

Un retour aux études,
c'est possible!



**Les CONSEILLÈRES SARCA offrent des services
d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
auprès d'une clientèle adulte diversifiée.**

- Avoir 16 ans et plus
- Envisager un retour aux études
- Vouloir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles
- Avoir besoin d'information sur les tests d'équivalence (TENS, TDG, GED)
- Changer d'emploi ou de domaine
- Obtenir de l'information sur les acquis scolaires et les programmes de formation



**Notre équipe propose des services
UNIQUES, GRATUITS, HUMAINS**

DISPONIBILITÉ

**Rendez-vous dans un établissement près de chez vous.
Possibilité de rencontres en soirée.**

418 666-4666 poste 1176

sarca@csdps.qc.ca



SARCA Premières-Seigneuries



Statistiques des infractions

Types d'infractions	2018 (Données en date du 19 novembre 2018)	2017	2016	2015
Chiens errants, aboiements	2	5	10	8
Contravention aux règlements d'urbanisme (travaux sans permis, enseignes non autorisées, abri d'hiver non démonté, gazon non coupé, etc.)	83	104	90	112
Nuisances : bruit, débris, etc.	7	21	24	24
Total	92	130	124	144

Statistiques des permis

Types de permis	2018 (Données en date du 19 novembre 2018)	2017	2016	2015
Constructions neuves résidentielles	50	49	34	68
Agrandissements résidentiels	17	19	16	16
Rénovations résidentielles	80	100	92	109
Patios et galeries	22	30	22	30
Bâtiments complémentaires	57	57	52	59
Piscines	13	14	13	12
Installations septiques	17	17	18	22
Travaux de déblai-remblai	15	17	18	6
Autres (renouvellement de permis, rénovation bâtiment complémentaire, puits, changement d'usage, bâtiment agricole, démolition, enseigne, bassin d'eau, mur de soutènement, lotissement)	164	135	94	111
Nombre total de permis émis	435	438	359	433
Valeur totale des travaux	16 150 575 \$	17 842 282 \$	16 600 907 \$	20 345 064 \$

Horaire des Fêtes

« Cette année encore, afin de toujours mieux vous servir, le Marché du village Dany Drouin sera ouvert le 25 décembre ainsi que le 1^{er} janvier. Nous profitons de cette période de réjouissances pour vous dire merci et vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année. »





Concours Fleurir l'automne

Dans le cadre des activités de la Journée de la culture qui ont eu lieu le 30 septembre dernier, la Municipalité a tenu à récompenser certains propriétaires ayant démontré un souci marqué pour l'aménagement paysager de leur terrain. Le choix des végétaux, l'entretien et l'harmonie de l'ensemble ont notamment été des critères de sélection du jury composé de membres du Comité d'embellissement de la municipalité.

Félicitations aux gagnants(e)s suivants :



Faubourg Nord : Mme Lynda Pichard et M. Luc Jolicoeur (85, rue de la Savane)



Avenue Royale : Mme Laurette Martineau (2592, avenue Royale)

Village : M. Sylvain Nadeau (62, rang Saint-Julien)



Faubourg Olympique : Mme Joanne Bouthillier et M. André Paquette (8, rue de Chamonix)



Faubourg Sud : M. Pierre Gagné (4, rue de la Luzerne)





Quelques rappels

AFFICHAGE DE VOTRE ADRESSE

Si les services d'urgence doivent intervenir rapidement à votre propriété ou à celle d'un voisin, il est primordial que votre adresse soit facilement visible de la rue.

Le règlement 17-720 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants prescrit les normes suivantes :

- ◆ Le propriétaire ou l'occupant de tout bâtiment principal doit, en tout temps, afficher clairement le numéro civique.
- ◆ Le numéro civique doit être placé au-dessus ou à côté de chacune des portes. Ce numéro doit avoir au moins 76 mm (3 pouces) de hauteur et au moins 38 mm (1 pouce) de largeur et être sur un fond contrastant afin d'être facilement visible des voies de circulation. Seule l'utilisation de chiffres arabes est permise. La superficie maximale du numéro est de 0,5 m² (5 pi²).
- ◆ Si aucune porte du bâtiment principal n'est visible de la voie de circulation, le numéro civique peut alors être placé à tout autre endroit de la façade du bâtiment afin qu'il soit visible de la voie de circulation.
- ◆ Si le bâtiment principal est situé à plus de 60 mètres de la voie de circulation, le numéro civique doit être situé à moins de 5 mètres de la voie de circulation.
- ◆ Si une installation temporaire obstrue la vue du numéro civique à partir de la voie de circulation, tel un abri d'auto pour la période hivernale, un numéro civique doit alors être placé sur l'abri temporaire ou à un autre endroit approprié pour être visible à partir de la voie de circulation.

- ◆ Dans le cas d'une nouvelle construction, le propriétaire et/ou le constructeur est responsable d'afficher le ou les numéros civiques dès le début des travaux de construction ou d'excavation. Le numéro civique doit être visible de la rue et ne pas laisser place à l'interprétation. Seule l'utilisation des chiffres arabes est permise.

LOCATION COURT TERME

Dans certains secteurs de la municipalité, il est autorisé de procéder à la location de résidence/logement pour une ou des périodes n'excédant pas 31 jours. Afin de connaître l'emplacement des zones où est autorisé cet usage, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme à cet effet.

Avec la popularité des sites spécialisés en location de bâtiment tel Airbnb, il est constaté que plusieurs propriétaires procèdent à la location de courte durée de leur résidence/logement même s'ils ne sont pas situés en zone où est autorisé ce type d'usage.

Cette situation est susceptible de causer un préjudice pour le voisinage notamment en raison des nuisances créées par les usagers des bâtiments/logements loués. La Municipalité vous informe que si des plaintes à cet effet sont déposées au service de l'urbanisme, des interventions seront entreprises afin de corriger la situation.

ABRIS D'AUTO

Un abri hivernal servant à abriter une voiture, un passage piétonnier ou l'entrée d'un bâtiment est autorisé du 1^{er} octobre

au 15 mai sous réserve du respect des normes suivantes :

- ◆ Le terrain est occupé par un bâtiment principal.
- ◆ Un abri hivernal peut être localisé dans toutes les cours.
- ◆ En cours latérale et arrière, un abri hivernal doit être localisé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot.
- ◆ La hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.
- ◆ L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de la chaîne de rue ou de la chaussée carrossable en cas d'absence de chaîne de rue.
- ◆ L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de toute borne-fontaine.
- ◆ Dans le cas d'un terrain d'angle, l'abri ne doit pas empiéter dans le triangle de visibilité.
- ◆ Les matériaux permis sont les panneaux amovibles de bois peint ou de fibre de verre et les structures de métal recouvertes d'une toile imperméabilisée ou d'une toile de polyéthylène tissée et laminée.
- ◆ Après le 15 mai, l'abri hivernal doit être entièrement enlevé (toiles, panneaux, structures), démantelé et rangé de manière à être non visible de la voie publique.





L'hiver est à nos portes

La neige fera bientôt partie de notre décor pour les prochains mois. Selon le Code de la sécurité routière, le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée. Entre octobre 2017 et avril 2018, à Saint-Ferréol-les-Neiges, il y a eu 11 accidents, dont deux avec blessés et un autre dans lequel le conducteur avait les facultés affaiblies par l'alcool.

Quelques conseils de sécurité

Il est important de vérifier que votre véhicule est prêt pour la saison hivernale :

- ◆ Fonctionnement des essuie-glaces et du système de chauffage et de dégivrage
- ◆ Niveau de lave-glace
- ◆ Liquide des freins, de la servodirection
- ◆ Antigél
- ◆ Huile à moteur et huile à transmission
- ◆ Pneus, y compris le pneu de secours
- ◆ Systèmes électriques et d'allumage
- ◆ État des phares, des clignotants, des feux de détresse et du klaxon
- ◆ Courroies, freins, batterie et alternateur

N'oubliez pas que les pneus d'hiver sont obligatoires du **15 décembre au 15 mars inclusivement**. (Les pneus à crampons sont autorisés entre le 15 octobre et le 1^{er} mai inclusivement.)

Avant de prendre la route, vérifiez si vous pouvez le faire en toute sécurité en consultant **Québec 511 Info Transports** pour l'état du réseau routier.

Le corridor de sécurité

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés, le conducteur qui s'apprête à le dépasser doit respecter un corridor de sécurité. Il doit ralentir et

s'éloigner le plus possible du véhicule immobilisé, après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger.

1. Ralentissez.
2. Empruntez une autre voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité. Si tel n'est pas le cas, immobilisez votre véhicule et attendez de pouvoir le faire.
3. Sur une chaussée à circulation dans les deux sens, cédez le passage à tout véhicule circulant en sens inverse avant d'emprunter l'autre voie.



Motoneiges

Pour circuler en motoneige, le port du casque est obligatoire en tout temps, tout comme l'immatriculation. Il faut aussi un permis de conduire valide si on emprunte un chemin public, là où c'est autorisé avec la signalisation.

Les conducteurs de 16 et 17 ans doivent détenir un **certificat d'aptitude et de connaissances**. Ce document atteste qu'une **personne âgée de moins de 18 ans possède les aptitudes et les connaissances requises pour conduire un véhicule hors route**. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec a mandaté le regroupement des écoles de conduite Condui-Pro pour offrir la formation nécessaire et délivrer un certificat d'aptitude et de connaissances.

Zone scolaire

Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire et que vous allez le reconduire à l'école et le chercher après sa journée, vous avez un rôle important à jouer, surtout si vous êtes sur place pendant l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires.

L'imprudence des parents trop pressés met en danger la vie des jeunes qui circulent près de l'école.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- ◆ respecter les aires réservées aux autobus scolaires;

- ◆ arrêter la voiture à l'endroit désigné par l'école;
- ◆ faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- ◆ respecter les limites de vitesse affichées;
- ◆ en présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux. (Les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants, y compris le vôtre.)

Encore une fois, ayez une conduite exemplaire! Votre enfant vous imitera.

Deux étapes à retenir :

- 1- Préparez-vous à arrêter lorsque l'**autobus scolaire active** ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.
- 2- Arrêtez complètement votre véhicule à plus de **cinq mètres de l'autobus** lorsque l'autobus scolaire active :
 - ◆ Ses feux rouges intermittents
 - ◆ Son panneau d'arrêt

Dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent vous expose à **une amende variant entre 200 \$ et 300 \$ et à 9 points d'inaptitude**. Cet arrêt n'est pas obligatoire au croisement d'un autobus scolaire lorsque la chaussée est séparée par un terre-plein. Campagne de sécurité en transport scolaire du 4 au 15 février 2019. Durant l'année, il y aura à l'occasion des policiers dans les autobus afin de vérifier que les automobilistes respectent l'arrêt obligatoire.

Sources :

<https://saaq.gouv.qc.ca/>

<https://www.transports.gouv.qc.ca>

<http://www.mastuvu.info/fr>



Christian Ringuette 11840

Chef d'équipe

MRC de La Côte-de-Beaupré

Sûreté du Québec

Bureau : 418 827-4545

www.sq.gouv.qc.ca



Vivre au coeur de la nature

« Une organisation tournée vers l'avenir »

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



Saint-Ferréol-les-Neiges lance son Projet participatif citoyen

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lance son premier Projet participatif citoyen. Il s'agit d'une approche transparente et dynamique entre les citoyens et citoyennes, les élus et les fonctionnaires de la Municipalité. Tous les citoyens et citoyennes peuvent s'impliquer de manière positive dans leur communauté en déposant un projet à l'aide du formulaire prévu à cette fin. Le projet comporte un volet Adulte et un volet Jeunesse.

Chaque année, 1 % du budget d'exploitation est attribué pour la réalisation de projets proposés par des citoyens et citoyennes selon certains critères d'admissibilité, entre autres : que les projets respectent les règlements municipaux et visent les domaines de compétence de la Municipalité (travaux publics, loisirs, cul-

ture, vie communautaire, sécurité); qu'ils soient réalisables dans les infrastructures ou sur des terrains municipaux; qu'ils s'adressent à une collectivité et servent l'intérêt du plus grand nombre.

Un comité de sélection formé du secrétaire-trésorier, du contremaître des travaux publics, du directeur des loisirs et de quatre citoyens ou citoyennes sera mis en place pour analyser et bonifier, au besoin, les projets. Le rôle des élus de la Municipalité se limitera à l'adoption des projets gagnants. Dans les faits, la politique Projet participatif citoyen appartient aux citoyens et citoyennes en collaboration avec l'administration.

Les étapes du Projet participatif citoyen seront les suivantes : dépôt et suivi des projets du 15 janvier au 1^{er} mars 2019;

analyse et bonification des projets par le comité de sélection du 2 au 24 mars 2019; période de vote à l'hôtel de ville du 1^{er} au 15 avril 2019; dévoilement médiatique des projets gagnants en mai 2019; adoption au conseil municipal en mai 2019; et, bien sûr, la réalisation des projets gagnants au cours de l'année.

Le formulaire et tous les documents d'information sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité ou en version papier à l'hôtel de ville. Un montant de 45 000 \$ sera alloué pour le volet Adulte et un montant de 15 000 \$ sera alloué pour le volet Jeunesse. Dans les prochaines années, l'objectif est d'accorder 1 % du budget d'exploitation au Projet participatif citoyen.

PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE!

Merci et à l'an prochain!

L'Espace Troc'Don!, notre comptoir d'échange solidaire, a complété sa saison 2018 le 14 octobre. Cette année a permis à Troc'Don! de prendre son envol et de devenir un lieu de partage et de solidarité pour les personnes de Saint-Ferréol-les-Neiges et des environs. En effet, en 5 mois, Troc'Don! a cumulé plus de 664 visites, 47 périodes d'ouverture et une moyenne de 14 visiteurs par période. Un franc succès! Grâce à la générosité d'une douzaine de bénévoles, nous avons offert à la population l'opportunité de recycler des biens encore utiles, d'aider des concitoyens et de socialiser. Notre participation à la Journée de la culture du 30 septembre a permis à un grand nombre de personnes de découvrir Troc'Don! et d'agrandir notre champ d'action.

Grand merci à tous ceux qui ont visité Troc'Don! pour donner, pour prendre, pour échanger ou tout simplement pour « placocter »! Grand merci aux bénévoles dont l'engagement est au cœur du succès de cette initiative citoyenne. Au plaisir de se retrouver l'an prochain!

Le comité de coordination de Troc'Don!

NB : Troc'Don! est sous la gouverne d'Entraid'Don!, un organisme citoyen sans but lucratif constitué en juin 2018, visant à développer, à soutenir et à mettre en



œuvre des actions et des services venant en aide aux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges et des environs.





ENTRAID'DON

Postes vacants au CA : Citoyens engagés recherchés!

Vous désirez vous impliquer dans votre communauté et enrichir votre expérience de vie par des activités de partage et d'entraide? Entraid'Don! est un organisme citoyen sans but lucratif constitué en juin 2018, visant à développer, à soutenir et à mettre en œuvre des actions et des services venant en aide aux personnes et aux familles de Saint-Ferréol-les-Neiges et des environs. Afin de compléter son équipe, le conseil d'administration est à la recherche de

citoyens désireux de s'engager de manière active et bénévole dans l'organisme!

Les implications requises sont diverses : participer régulièrement aux rencontres mensuelles du CA et s'impliquer dans les réflexions et ateliers faisant évoluer l'organisme ainsi que dans la mise en œuvre de projets et de nouveaux services. Avoir le goût de travailler en équipe, de s'impliquer dans la vie citoyenne locale et

d'investir du temps dans le démarrage d'un organisme sans but lucratif sont des prérequis.

Si vous souhaitez embarquer dans l'aventure ou obtenir des détails, écrivez-nous à entraiddon@gmail.com.



LES SENTIERS DE LA Culture DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

les journées de la culture



Le Sentiers de la Culture : une édition 2018 réussie!

Encore une fois cette année, les Sentiers de la Culture de Saint-Ferréol-les-Neiges ont connu un franc succès! Les participants ont pu assister à une pièce de théâtre, écouter des slammers, manipuler des perroquets, confectionner une mosaïque collective, déguster un déjeuner, une soupe ou un café, et rencontrer des auteurs, des artistes, des artisans, des fermières et des producteurs passionnés. Il y en avait pour tous les goûts et tous les âges!

Le comité d'organisation tient à remercier les personnes et partenaires suivants :

- ◆ La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour son soutien financier et technique
- ◆ Martin Pouliot, directeur des loisirs, pour toutes les heures consacrées à l'organisation de la journée, son soutien, sa



Photo : Marie Gagnon





Le Sentiers de la Culture : une édition 2018 réussie! (suite)

grande générosité et sa patience

- ◆ Nos partenaires : Karamel, La Bécane à Café, Perroquet Pirate, le duo Fréquences Modulées, la troupe d'improvisation Les Braves, les slammers Mathieu Bérubé, Keith Vandal et Marie-Ève Dumont, le Quatuor 3 quart, la Microbrasserie des Beaux Prés, Kombucha du Mont-Ferréol, Les trois becs, le Shack à patates, les Semeurs d'espoir et la Fabrique de Saint-Ferréol-les-Neiges
- ◆ Anne-Marie Paquin pour l'animation de l'atelier de mosaïque collective, Andrée Joyal pour l'animation des rencontres d'auteurs, et Huguette Fillion pour la conception, la confection et l'animation du SapinÔmots
- ◆ Les bénévoles de la bibliothèque qui sont toujours là pour donner un coup de main, accueillir les visiteurs, monter et démonter les décors, servir le déjeu-

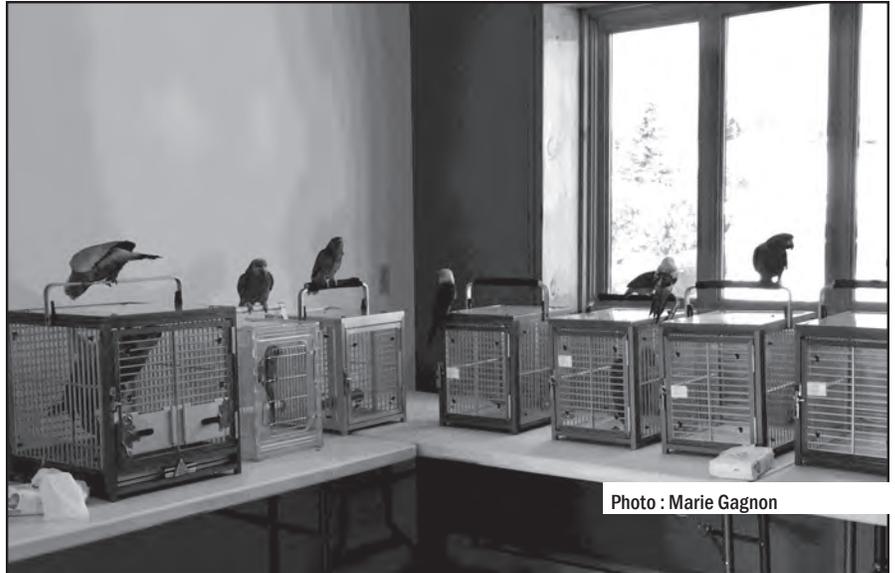


Photo : Marie Gagnon

ner et veiller au bon déroulement de la journée

tante, la chance de toucher des perroquets et d'écouter des musiciens talentueux, entre autres.



Photo : Marie Gagnon

◆ Les artisans, les artistes, les producteurs et les fermières qui savent partager leur passion et leur talent avec nous et qui sont au cœur de notre culture

◆ Les visiteurs, toujours un peu plus nombreux d'année en année, qui viennent nous voir, qui participent avec enthousiasme aux activités et qui sont notre principale motivation

Un grand merci également aux généreux partenaires financiers sans qui la journée ne serait pas ce qu'elle est! Grâce à eux, nous avons pu vous offrir un beau déjeuner, un délicieux café, une soupe à l'alphabet réconfor-

Un merci spécial à madame France Bouchard et à monsieur Marcel Parent qui ont organisé un grand concours de poésie avec les élèves de l'École Capdes-Neiges 1.

Merci aux membres du comité pour leur précieux dévouement : Georgette Rondeau, Marthe Gilbert, Louise Thouin, Martin Pouliot, Marie Gagnon, Lauréanne Ouellet et Huguette Fillion.

Enfin, merci aux citoyens d'avoir participé en grand nombre encore cette année, merci à la Municipalité pour son aide et merci aux bénévoles pour leur engagement.

Lucie Daquet, membre du comité organisateur

Bravo aux gagnants des prix de participation et aux gagnantes du rallye!





HIVER 2019

INSCRIPTIONS

Période d'inscription du 3 au 16 janvier 2019

RÉSIDENTS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES:

Dès le jeudi 3 janvier, 8 h 30, sur Qidigo

POUR LES NON-RÉSIDENTS:

Dès le lundi 7 janvier, 8 h 30, sur Qidigo

**Les activités
débutent la
semaine du
21 janvier**

OÙ: À l'hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges (33, rue de l'Église)
INFORMATION: Martin Pouliot (418 826-2253 poste 113)

JEUNES

Les explorat'Arts (nouveau!)

Clientèle : Préscolaire à 1^{re} année

Ratio : min. 8, max. 12

Jour et heure : Jeudi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 6 semaines

Début : 24 janvier 2019

Coût : 60 \$

Lieu : Presbytère

Soccer intérieur

Clientèle : Préscolaire, 1^{re} et 2^e année

Ratio : min. 12, max. 16

Jour et heure : Jeudi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 24 janvier 2019

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase

Clientèle : 3^e à 6^e année

Ratio : min. 8, max. 16

Jour et heure : Mercredi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 23 janvier 2019

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase

Atelier Fait à la main (DIY) (nouveau!)

Clientèle : 11 à 14 ans

Ratio : min. 6, max. 10

Jour et heure : Jeudi, 18 h 15 à 20 h 15, pour 6 semaines

Début : 24 janvier 2019

Coût : 95 \$

Lieu : Presbytère





Pitou, apprends-moi tout (nouveau!)

Clientèle : 1^{re} à 6^e année

Ratio : min. 10, max. 14

Jour et heure : Jeudi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 24 janvier 2019

Coût : 72 \$

Lieu : Hôtel de ville

Karaté yoseikan

Clientèle : 1^{re} année et plus

Ratio : min. 12, max. 20

Jour et heure : Mardi, 18 h 30 à 19 h 30, pour 10 semaines

Début : 22 janvier 2019

Coût : 60 \$

Lieu : Gymnase

Théâtre

Clientèle : 8 ans et plus

Ratio : min. 6, max. 12 par troupe

Jour et heures : Mercredi, de 15 h 15 à 16 h 15 et de 16 h 15 à 17 h 15 pour 12 semaines

Début : 23 janvier 2018

Coût : 70 \$

Lieu : Presbytère, 2^e étage

Atelier de dessin pour enfants

Clientèle : Préscolaire à 6^e année

Ratio : min. 8, max. 20

Jour et heure : Mercredi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 23 janvier 2019

Coût : 52 \$ avec le matériel fourni

Lieu : Salle polyvalente de l'école Caps-des-Neiges 1

Cours de cuisine

Clientèle : 1^{re} à 6^e année

Ratio : min. 12, max. 18

Jour et heure : Lundi, 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 21 janvier 2019

Coût : 65 \$

Lieu : Presbytère, cuisine

Formation gardiens avertis (Programme de la Croix-rouge)

Clientèle : 10 ans et plus

Ratio : min. 10, max. 20

Jour et heure : Samedi 13 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

Coût : 55 \$

Lieu : Hôtel de ville

Atelier de langue anglaise pour enfants

Clientèle : 3^e et 4^e année

Ratio : min. 8, max. 12

Jour et heure : Mardi de 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 22 janvier 2019

Coût : 45 \$

Lieu : Salle polyvalente du gymnase Caps-des-Neiges

Clientèle : 5^e et 6^e année

Ratio : min. 8, max. 12

Jour et heure : Lundi de 15 h 15 à 16 h 30, pour 8 semaines

Début : 21 janvier 2019

Coût : 45 \$

Lieu : Salle polyvalente du gymnase Caps-des-Neiges





ADULTES

Pickleball

Clientèle : 16 ans et plus

Jours et heure : Mardi et jeudi, 16 h 45 à 18 h 15 pour 12 semaines

Ratio : min. 8 max. 12

Début : Semaine du 21 janvier 2019

Coût : 5 \$/la séance
45 \$/la session

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

Cours de yoga (Vinyasa, cours plus actif)

Clientèle : 16 ans et plus

Ratio : min. 6, max. 8

Jour et heure : Mardi, de 18 h à 19 h, pour 12 semaines

Début : 22 janvier 2019

Coût : 90 \$

Lieu : Salle polyvalente du garage municipal

Cours de yoga (Hatha yoga)

Clientèle : 16 ans et plus

Participants : min. 6 max. 8

Jours et heures :

- Lundi, 14 h à 15 h, pour 12 semaines
- Mardi, 19 h 15 à 20 h 15, pour 12 semaines
- Mercredi, 14 h 15 à 15 h 15, pour 12 semaines

Début : Semaine du 21 janvier 2019

Durée : 12 semaines

Coût : 90 \$

Lieu : Salle polyvalente du garage municipal

Atelier de peinture à l'huile ou à l'acrylique pour adulte

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Vendredi, 19 h 15 à 21 h 45 pour 12 semaines

Ratio : min. 12 max. 20

Début : 25 janvier 2019

Coût : 144 \$

Lieu : Salle de l'Âge d'or

Les cuisines collectives au presbytère

Les cuisines collectives sont un super moyen de sauver des sous et du temps! Le fonctionnement est simple : lors d'une cuisine, nous réalisons 3 ou 4 repas différents, nous nous divisons les frais d'épicerie et nous repartons avec de bons petits plats pour la semaine! Joignez-vous à notre groupe actuel « végé-reggae » pour concocter de délicieux repas végétariens. Vous pouvez aussi vous créer votre propre groupe de cuisiniers et cuisiner entre amis sur une base régulière. Pour plus de détails concernant l'horaire et les groupes, contactez Camille Nadeau à l'adresse suivante : camille.nadeau@hotmail.com. Places et plages horaires limitées.

Groupe Végé-Reggae : Le mardi à 12 h 30 ou en soirée à 17 h (durée approximative de 3 heures)

Merci à Doyon Després qui fournit une partie des accessoires de cuisine nous permettant de réaliser cette activité.

Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED)

Clientèle : 65 ans et plus

Ratio : min. 8, max. 16

Jours et heure : Mardi de 15 h 30 à 16 h 30, et jeudi de 16 h à 17 h 30, pour 12 semaines

Début : 22 janvier 2019

Coût : Gratuit

Lieu : Presbytère

Programme PIED (nouveau!)

Le programme PIED (Programme intégré d'équilibre dynamique) est animé par un professionnel de la santé et est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre.



Programme PIED (suite)

Les participants définissent le programme PIED comme étant « un programme de prévention des chutes adapté pour les 65 ans et plus, supervisé par un professionnel, qui renforce les muscles, améliore la coordination, l'équilibre et la souplesse. Ce programme de mise en forme est gratuit et vous permet d'améliorer votre santé tout en rencontrant des gens sympathiques. »

Le programme comporte :

- ◆ Des cours sécuritaires, encadrés et adaptés

- ◆ 2 rencontres/semaine pendant 12 semaines
- ◆ 10 capsules de prévention qui portent sur la réduction des risques de chutes
- ◆ 3 programmes d'exercices à faire à la maison
- ◆ Des exercices pour améliorer l'équilibre, la force des jambes, la souplesse

Le programme se déroulera dès le 22 janvier 2019, soit les mardis de 15 h 30 à 16 h 30 et les jeudis de 16 h à

17 h 30 au 2^e étage du presbytère.

Faire de l'activité physique améliore la santé à tout âge et il n'est jamais trop tard pour s'y mettre. Ne manquez pas cette occasion!

Pour plus d'information, contactez :

Dounia Cherradi, kinésiologue, B.Sc
Coordonnatrice des programmes
VIACTIVE et PIED
Téléphone : 418 948-1722
Sans frais : 1 800 828-3344

Club de marche Côte-de-Beaupré

Vous voulez participer à un groupe de marche dynamique et bénéfique pour votre santé?

Le Club de marche de la Côte-de-Beaupré existe depuis deux années. Il regroupe présentement plus de 90 membres. Le Club planifie des randonnées en forêt à l'année, en matinée du lundi au vendredi, sur la Côte-de-Beaupré et dans le massif de Charlevoix. Pour mieux connaître le Club, les avantages d'être membre, les activités réalisées et à venir, consultez le blogue : clubdemarchecotedebeauvre.blogspot.ca. En effet, un blogue est publié et peut être consulté en tout temps où on retrouve toutes les informations pertinentes sur le fonctionnement du Club. Voyez comme il est simple et facile de s'inscrire et prenez connaissance des bienfaits de la marche. La saison hivernale est en préparation avec une belle planification diversifiée. Suivez-nous sur notre blogue et sur notre page Facebook : [facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre](https://www.facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre).

Tout fonctionne par courriel et Internet

Chaque dimanche, le membre reçoit un courriel qui indique l'endroit des randonnées

de la semaine accompagné d'un formulaire « Doodle ». Il suffit de mettre un « X » aux journées de la semaine qui l'intéressent. S'il change d'idée dans la semaine, il met à jour « Doodle » et le tour est joué. L'application permet également de voir les participants déjà inscrits aux randonnées.

Pourquoi marcher régulièrement?

La marche apporte de nombreux bénéfices sur la santé du corps et de l'esprit. Connaissez-vous un exercice plus facile à pratiquer que la marche? Elle nécessite peu de compétences, est peu coûteuse, peut être faite à presque toute heure du jour, n'a aucune restriction d'âge et peut se pratiquer toutes les saisons. Les avantages de la marche sont nombreux et éprouvés par la science :

- ◆ Réduction de la pression artérielle
- ◆ Poumons plus efficaces
- ◆ Lutte contre l'ostéoporose
- ◆ Éloignement face à la dépression
- ◆ Augmentation du sentiment de bien-être



- ◆ Cerveau en santé
- ◆ Réduction des insomnies
- ◆ Poids en équilibre et aide à la perte de poids
- ◆ Contrôle du désir de manger
- ◆ Protection contre les accidents vasculaires cérébraux et les crises cardiaques
- ◆ Contrôle du diabète

Pour plus d'informations, voir l'article : www.plus-saine-la-vie.com/bien-etre/11-bienfaits-de-la-marche-pour-le-corps-et-lesprit.

Vous pouvez nous contacter par courriel à clubmarchecotedebeauvre@gmail.com.





POUR LA FAMILLE ET POUR TOUS

Les patinoires

Venez jouer dehors! Pour votre sécurité, n'oubliez pas de porter un casque, une visière et un protège-cou lorsque vous jouez au hockey.

BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU VILLAGE

Lundi	16 h à 20 h 30
Mardi	16 h à 20 h 30
Mercredi	16 h à 20 h 30
Jeudi	16 h à 20 h 30
Vendredi	16 h à 21 h
Samedi	13 h à 18 h
Dimanche	13 h à 18 h

* Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

Horaire spécial

Du 22 décembre au 6 janvier : 13 h à 20 h 30

24 et 31 décembre : 13 h à 16 h

25 décembre et 1^{er} janvier : fermé



Journées pédagogiques : Les patinoires seront ouvertes en après-midi, dès 13 h, lors des journées pédagogiques.

Pour renseignements : Communiquez avec le responsable des patinoires au 418 520-1810 ou avec le Service des Loisirs au 418 826-2253, poste 113.

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca - www.saintferreollesneiges.qc.ca

BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU LAC DU FAUBOURG

L'aire de glace du lac du Faubourg sera praticable à partir de la mi-décembre et sera entretenue tant et aussi longtemps que dame nature nous le permettra. Il est bien important que les utilisateurs de cette patinoire respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la glace. Un minimum de 7 po est nécessaire à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchet aux abords de la patinoire.

Lundi	16 h à 20 h 30
Mardi	16 h à 20 h 30
Mercredi	16 h à 20 h 30
Jeudi	16 h à 20 h 30
Vendredi	16 h à 21 h
Samedi	10 h à 18 h
Dimanche	10 h à 18 h

* Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

Horaire spécial

Du 22 décembre au 6 janvier : 10 h à 20 h 30

24 et 31 décembre : 10 h à 16 h

25 décembre et 1^{er} janvier : fermé





Bien-être canin : offre de services

SOS Bien-Être Canin offre des services novateurs en éducation et comportement canins destinés aux enfants et aux propriétaires de chiens.

SOS Bien-Être Canin se voue notamment à l'éradication du fléau des 450 morsures de chien (leur propre chien dans

51 % des cas) subies en moyenne chaque jour par les Québécois (principalement des enfants de moins de 12 ans). Nos services s'appuient sur l'expertise de M^{me} Nancy Gallant qui compte plus de 20 ans d'expérience, dont 7 années en élevage canin, ainsi que les connaissances et techniques à la fine pointe qu'elle intègre de façon continue avec les spécialistes de renommée internationale.



Cours d'obéissance pour chiens (de la maternelle au secondaire)

Offrez à votre chien de 2 mois et plus des cours d'obéissance en groupe dynamiques, pratiques et ludiques. Vous aurez l'occasion de sociabiliser votre animal, lui apprendre ou approfondir les commandes « assis », « couche », « reste », « viens », de travailler le « focus » et la marche en laisse pour qu'il marche à côté de vous malgré les distractions. Les cours sont adaptés selon vos demandes et vos besoins pour travailler ce qui est important pour vous. Nous verrons également le langage canin et les bases du conditionnement ainsi que la résolution de certains problèmes de comportements. Contactez-nous pour connaître les dates pour les sessions hiver et printemps 2019.

Durée : 5 cours d'une durée de 1 h (le 1^{er} cours sera donné en ligne dans le confort de votre foyer)

Coût : 160 \$ (taxes incluses)

Lieu des cours :

- ◇ Domaine de la Rivière, 135 rue des Émeraudes, Boischatel, QC ou
- ◇ Chez SOS Bien-Être Canin, au 260, rue des Topazes à Boischatel, QC

Inscription : Par téléphone au 418 353-8913 ou par courriel à woof@sos-bien-etre-canin.com ou via Facebook : SosBienEtreCanin

Mode de paiement : En argent ou par transfert Interac
Profitez de 10 % d'escompte pour l'inscription d'un 2^e membre de la famille

Cours pour enfants de 6 ans et plus

Offrez à votre enfant la chance de vivre des moments mémorables en apprenant et en s'amusant en toute sécurité avec nos chiots (à partir de 3 semaines), nos chiens ou peut-être votre chien lors de nos cours. Votre enfant adore les chiens ou aimerait ne plus en avoir peur! Il desire en apprendre davantage sur eux, comment prévenir les morsures de chiens, comprendre leur langage, etc.! Il souhaite participer à de superbes activités éducatives où il apprendra tout en s'exerçant à éduquer nos chiens, selon les règles de l'art en renforcement positif, leur apprendre des commandes, des tours et la base de l'agilité!

Initiation à l'éducation d'un chiot 1

Jour et heure :

Dimanche, 10 h à 11 h, pour 6 semaines

Coût : 75 \$ (taxes incluses)

Début : date à venir en février 2019

Initiation à l'agilité avec nos chiens 2

Jour et heure :

Dimanche, 11 h 15 à 12 h 15, pour 8 semaines

Coût : 97 \$ (taxes incluses)

Début : 20 janvier et 12 mai 2019

L'art d'éduquer un chien 3

Jour et heure :

Dimanche, 11 h 15 à 12 h 15, pour 8 semaines

Coût : 97 \$ (taxes incluses)

Début : 17 mars 2019



Le ski de fond au Club nordique MSA

La saison 2018-2019 du Club Nordique MSA est déjà bien amorcée. Les entraînements vont bon train, nos petits et grands skieurs vivront un hiver bien rempli.

Retour sur l'été et l'automne du Club Nordique MSA

Les athlètes du volet Compétitif des groupes Juvénile et Junior ont suivi le

75 athlètes de 8 à 20 ans, son volet Récréatif/Jeunes pour les skieurs de 5 à 12 ans et l'École de ski de fond qui offre des cours à la carte aux skieurs adultes.

PROGRAMME RÉCRÉATIF DE SKI DE FOND

Pour les jeunes de 5 à 12 ans

◇ Inscription en ligne dès maintenant sur Zone4

<https://zone4.ca/?search=club%20nordique>

◇ Nouveauté : ajout d'un groupe Piste pour les 9 à 12 ans, le dimanche de 10 h à 11 h 30. Performance, technique et plaisir seront au rendez-vous.

◇ Début des cours le dimanche 6 janvier 2019

◇ 10 sessions, de 13 h à 14 h 30

◇ Pour information : jackrabbit@clubnordiquemsa.ca



**CLUB NORDIQUE
MSA**

Suivez-nous sur : clubnordiquemsa.com
Facebook : Club Nordique Mont Sainte-Anne

programme estival et ont participé à quelques camps d'entraînement. Les autres athlètes se sont joints à eux avec un programme automnal bien rempli de jeux, de course, de ski à roulettes, à la montagne comme au rang Saint-Julien.

Hiver 2018-2019

Le CNMSA, c'est du plaisir et du dépassement en ski de fond pour tous, jeunes et moins jeunes, avec son volet Compétitif qui compte





Pensez à vous procurer votre carte d'accès-résident pour l'hiver!

QUI A ACCÈS À LA CARTE?

L'entente prévoit que tous les résidents permanents peuvent obtenir une carte d'accès-résident. Les propriétaires non-résidents y ont également droit. Selon le cas, une preuve de résidence (ex. : permis de conduire) ou de propriété (ex. : compte de taxes municipales) doit être fournie. Les conjoints et les enfants des propriétaires non-résidents peuvent également avoir droit à la carte. Cependant, ils doivent fournir une preuve que leur adresse permanente est la même que celle du propriétaire.

À QUOI AVEZ-VOUS DROIT?

- Utiliser les sentiers de raquettes et de vélo de neige (fatbike)
- Obtenir 10 % de réduction sur la location de 4 heures et plus de raquettes ou de vélo de neige à la boutique Sports Alpains du rang Saint-Julien
- Obtenir 10 % de réduction sur tout achat de 100 \$ et plus à la boutique Sports Alpains du rang Saint-Julien uniquement (ne peut être combiné à une autre promotion)

OÙ VOUS ADRESSER?

Pour vous procurer l'accès-résident, vous devez vous présenter au service à la clientèle du Mont-Sainte-Anne. Celui-ci est situé au rez-de-chaussée de l'édifice abritant la boutique Sports Alpains.



Le temps des Fêtes à la montagne

Cette année, ce sera l'occasion de découvrir ce qu'est la féerie de Noël à la montagne, alors qu'une tempête d'activités comblera les petits et les grands. Avec de l'animation dans les pistes de ski et à la base de la montagne, des activités et de la musique, la programmation du temps des Fêtes fera le bonheur de toute la famille!

Programmation des vacances d'hiver

22 décembre au 6 janvier : L'atelier du Père Noël s'installera au sommet de la montagne ou participez à notre Chasse

aux lutins pour gagner 50 \$ au Montego!

22 décembre : Les petits chanteurs de Beauport interpréteront les plus belles chansons du temps des Fêtes.

24 décembre : Visite officielle du seul et unique Père Noël à l'atelier et sur les pistes.



27 décembre : Animation à la montagne par Les Bronzés.

28 décembre : Randonnée de raquette au flambeau au rang Saint-Julien (centre de ski de fond) et chansonnier au Chouette Bar.

29 décembre : Chansonnier au Chouette Bar.

30 décembre : Animation à la montagne par Les Bronzés.

31 décembre : On fête la nouvelle année à la montagne. Feux d'artifice, animation, jeux gonflables et bien plus!

1^{er} janvier : Retour du traditionnel « Neige et mimosa » pour fêter le début de l'année 2019!

4 janvier : Animation par Les Bronzés.

5 janvier : Journée Méga Démo.





Le Marché de Noël de Saint-Ferréol-les-Neiges : un franc succès!

Le 25 novembre dernier avait lieu la troisième édition du Marché de Noël. Plus de 30 exposants étaient présents pour proposer de l'artisanat, des produits du terroir et des idées cadeaux en tout genre.

En après-midi, les enfants ont eu droit à un conte de Noël ainsi qu'à la visite du Père Noël, qui leur a offert une surprise.

La Municipalité tient à remercier le Cercle de Fermières pour son implication dans la réalisation de cette journée, ainsi que les quelque 400 personnes qui se sont déplacées!





Grande course d'automne

Le vendredi 19 octobre a eu lieu la toute première édition de la Grande Course d'Automne. C'est sous une belle température d'automne que les élèves, les enseignants, de nombreux parents et membres des familles ont parcouru des distances entre 1 km et 3,3 km dans les rues de la municipalité.

Nous remercions tous les participants, les bénévoles et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges qui ont fait de cet évènement un grand succès.



Karaté

Au mois d'octobre, tous les élèves de l'école ont eu la chance de vivre la deuxième activité du programme Sciences, sports et plein air au gymnase. Deux heures de karaté, avec le karatéka M. Raphaël Tremblay, ont été ajoutées à leur horaire pour s'initier à cette forme d'arts martiaux. Les élèves ont bien participé et ont grandement apprécié la nouvelle activité avec l'apprentissage des mouvements traditionnels de base ainsi que quelques techniques de combat et d'autodéfense. Un sport qui demande de la discipline et favorise la concentration.





Halloween à l'école

Le 31 octobre, pour l'occasion de l'Halloween, les enfants ont vécu de belles activités organisées majoritairement par les élèves de 6e année telles que la visite d'une maison hantée, une maison ludique, l'écoute d'un conte, un jeu de bingo en anglais et le visionnement du film « Hôtel Transylvania III ».

Nous avons aussi dégusté de succulentes collations préparées par nos héros du jour, nos élèves de 6e... et leurs généreux parents.



Merci à vous tous ainsi qu'aux parents bénévoles qui ont, encore une fois, fait en sorte que tout se déroule à merveille.





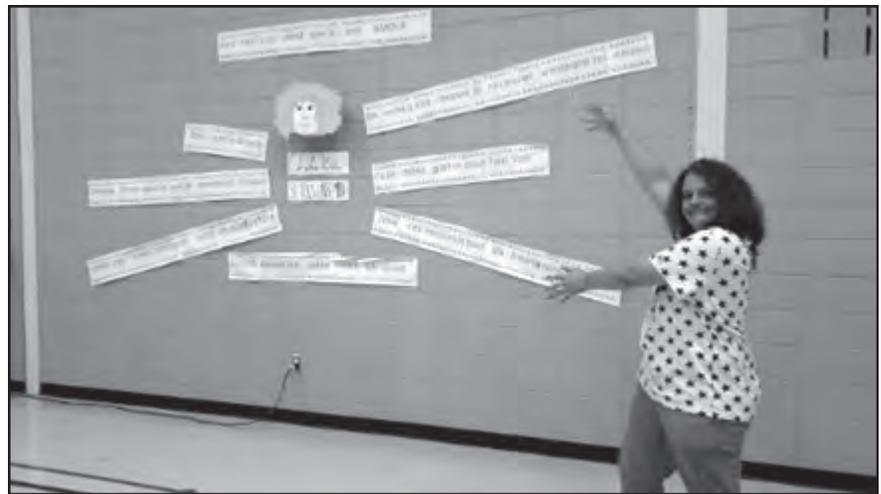
Une visite extraordinaire à Caps-des-Neiges 1

Le vendredi 14 septembre dernier, nous avons reçu la visite du gagnant de la Voix junior 1 : Charles Kardos.

Avec son grand sourire, sa joie de vivre, sa disponibilité et son humilité, il a su nous livrer un spectacle extraordinaire et haut en couleur. Il a fait vivre un moment magique à toute l'école, aux grands comme aux petits, avec ses merveilleuses chansons allant d'Édith Piaf à Phillippe Katerine, sans oublier la chanson de la Journée de la culture : Si tous ensemble. Cette chanson, écrite par Alex Nevsky

spécialement pour Charles Kardos, a su rassembler toute l'école. Il a même invité l'une de nos élèves, la talentueuse Anne-Florence Théberge, pour lui donner la réplique sur la chanson *Le pouding à l'arsenic*.

Nous devons être fiers de l'accueil chaleureux que nous lui avons fait, car il a été plus que charmé et vraiment impressionné par notre petit coin de pays.



Sciences, sports et plein-air à Caps-des-Neiges 1

Nous désirons vous informer que la traditionnelle ascension du Mont-Sainte-Anne fut, encore une fois cette année, un grand succès. En quête de différentes missions scientifiques, ce sont des jeunes motivés et persévérants qui ont gravi la montagne cette journée-là. Soyez assurés que le dépassement était au rendez-vous! Félicitations aux élèves et merci aux parents qui nous ont accompagnés!





L'agriculture en héritage : La Ferme Ferréolaise

Fille de la famille nombreuse d'Alphonse et Marguerite, Monique Goulet est fascinée depuis son enfance par les travaux de la petite ferme laitière (10 vaches), par l'érablière et les terres à bois de son père. Cet intérêt pour l'agriculture l'a amenée à étudier en agronomie, plus particulièrement la science des sols.

Elle et son époux, Christophe-Antoine Lessard, ont acheté en 1998 la terre familiale et ils s'y sont installés avec leurs 4 enfants en 2000 après une rénovation majeure de la maison par Christophe-Antoine.

Responsable des travaux pratiques et de recherches en agronomie à l'Université Laval, elle n'entrevoit pas à cette époque exactement quel projet agricole permettrait de valoriser ce patrimoine compte tenu du peu de temps qu'elle avait pour un projet agricole en travaillant

à temps plein à l'extérieur, mais les idées germaient.

C'est en 2009 qu'elle accueille avec sa famille ses premières brebis et un premier mâle, Théo. Maintenant, La Ferme Ferréolaise compte 25 brebis, 2 mâles et produit entre 40 et 50 agneaux chaque année qu'elle vend directement de la ferme seulement grâce au bouche-à-oreille de ses clients. Sans équipement agricole, avec l'aide de son mari qui s'occupe davantage de l'entretien du patrimoine bâti, elle valorise les champs en bonne partie en pente sur des sols de fertilité naturelle relativement pauvres et sous un climat relativement froid. Tout comme les bœufs, les moutons sont des ruminants qui valorisent bien l'herbe des champs ou ils pâturent cinq mois par année. Quel plaisir de voir les moutons brouter les champs! À l'automne et à l'hiver, les moutons sont nourris de grains et de foin récoltés sur les terres de la

ferme et de par un autre agriculteur. Ils sont hivernés dans l'ancienne étable à vaches qui a été transformée en bergerie.



Par sa petite production agricole, Monique souhaite sortir de la théorie, de la lecture et de la correction des travaux des étudiants. Elle aime mettre en pratique ce qu'elle enseigne, être dehors comme elle a toujours aimé. « Les moutons me surveillent quand je rentre de travailler, ils connaissent mes pas, mes habitudes, mes vêtements. » Monique a un attachement profond, même viscéral, à son coin de pays qu'elle souhaite léguer à ses descendants. En attendant, son agneau est fièrement délicieux!

Activités sur les insectes au préscolaire

Nous aimerions remercier madame Joëlle Rondeau, enseignante en biologie au Cégep de Sainte-Foy. Elle a su captiver l'intérêt des enfants en proposant l'observation et la manipulation des vers de farine, des grillons et des pucerons. Cette activité de science a été très enrichissante.



OFFRE D'EMPLOI : DIRECTION

Mission de l'organisation

Offrir un lieu de rencontre animé aux adolescents âgés de 11 à 17 ans qui, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens actifs, critiques et responsables.

Résumé du poste

Sous la supervision du conseil d'administration, la direction s'occupe du bon fonctionnement de la Maison des jeunes et de la réalisation de sa mission.

Tâches à assumer

- ◇ Réalisation du projet Maison de jeunes : mettre en place une offre de service et des activités répondant à la clientèle des jeunes fréquentant la Maison des jeunes
- ◇ Mettre en oeuvre les objectifs et les orientations fixés par le conseil d'administration
- ◇ Réaliser annuellement un programme de stratégies visant l'atteinte des objectifs de l'organisme, en partenariat avec le conseil d'administration et l'équipe de travail
- ◇ Diriger et coordonner efficacement la gestion et les dossiers administratifs
- ◇ Veiller au respect du cadre de référence et du code d'éthique des travailleurs en maison de jeunes
- ◇ Travailler en étroite collaboration avec le conseil d'administration
- ◇ S'assurer du recrutement constant de jeunes pour éviter une baisse de fréquentation
- ◇ Embaucher, superviser et évaluer l'ensemble du personnel rémunéré de la Maison des jeunes
- ◇ Collaborer, développer et entretenir des partenariats avec les différents partenaires du milieu

Responsable immédiat

Le conseil d'administration

Qualifications requises

- ◇ Détenir un diplôme d'études collégiales ou technique en lien avec la fonction
- ◇ Avoir de l'expérience pertinente en intervention et en administration
- ◇ Avoir une bonne connaissance des problématiques que vivent les jeunes
- ◇ Avoir une bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite
- ◇ Avoir une voiture et accepter de l'utiliser à des fins administratives à l'occasion, et être à l'aise de transporter des jeunes sur le territoire et en dehors pour les activités. Le kilométrage est remboursé à 0,41 \$ du kilomètre en même temps que la paie.

Disponibilités requises

35 h par semaine, dont un soir d'animation

Salaire

18 \$/h selon l'échelle salariale

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



LA ZONE

MAISON DES JEUNES

Fermeture temporaire de la Maison des jeunes La Zone

Depuis le mois de mai, plusieurs employés ont quitté la Maison des jeunes pour plusieurs raisons (fin de leurs études, déménagement, réorientation, emploi à proximité, etc.). La pénurie de main-d'œuvre et la difficulté à recruter de nouveaux employés font en sorte que nous n'avons actuellement plus assez d'animateurs intervenants pour assurer l'ouverture et la bonne gestion de la Maison des jeunes. Cette situation est une première pour nous depuis l'ouverture de la Maison des jeunes il y a 25 ans.

Il est important pour nous de maintenir des services de qualité. Actuellement,

nous n'avons pas les ressources nécessaires pour offrir ces services. C'est avec regret que nous devons vous informer d'une fermeture temporaire de la Maison des jeunes La Zone, située à Saint-Ferréol-les-Neiges, et de son point de service situé à Saint-Tite-des-Caps. Notre organisme est dans l'obligation de maintenir ladite fermeture pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration travaille actuellement à revoir la structure, le fonctionnement et les besoins des jeunes. Une nouvelle direction sera engagée avec une nouvelle équipe, et la réouverture sera prévue dès que nous aurons une

équipe stable, avec les compétences pour bien répondre aux besoins de notre clientèle. Nous vous tiendrons informés des développements.

Merci pour votre compréhension, et nous vous invitons à partager dans vos réseaux les offres d'emploi qui suivront dans les prochaines semaines.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel de la Maison des jeunes : mdjlazone@hotmail.com.

Le conseil d'administration de la Maison des jeunes La Zone

Halloween 2018

Pour la 2^e édition de la Maison Hantée et de la Maison Enchantée cette année, plusieurs ont eu la frousse, mais personne n'a perdu la tête!

En partenariat avec Carine Paquin, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, On-X productions et la Maison des jeunes La Zone et l'école primaire Caps-des-Neiges 1, c'est samedi le 27 octobre dernier qu'a eu lieu l'événement. Sous la thématique d'Alice aux pays des merveilles, la Maison Enchantée a fait plus d'un heureux à prendre le thé. Heureusement, la reine a décidé de ne pas couper la tête à nos invités. Quant à



la Maison Hantée, sous le thème de l'asile psychiatrique, plusieurs ont eu une de ces frousses! Nous sommes heureux que personne n'y soit devenu fou!

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : s'unir pour soutenir!

Les 18 et 19 décembre 2017, l'organisme a offert plus de 100 paniers de Noël et près de 250 cadeaux pour les familles et les personnes sur la Côte-de-Beaupré. Cette réussite a été rendue possible grâce aux partenaires qui s'associent à la distribution annuelle, dont le Service de sécurité incendie de Beaupré, le magasin Hart, Tim Hortons, le CPE l'Enchanté, le CPE La Peluche, l'école des Beaux-Prés, l'école la Pionnière, l'école Caps-des-Neiges, les étudiants du Centre d'éducation des adultes, la Boucherie de la Côte, Mme Andréa Lavoie-Roy dentiste et le Familiprix à Château-Richer. Les pani-



ers de Noël sont préparés par des bénévoles de l'organisme et les personnes du plateau de travail L'APPUI. Votre aide est précieuse.

Un gros merci aux organismes impliqués dans le projet de la sécurité alimentaire pour tous. Ce projet a pour visée d'offrir des cuisines collectives, des cuisines créatives, une distribution alimentaire mensuelle et un soutien psychosocial tout au long de l'année. Cette réalisation se fait par l'implication des organismes communautaires de la Côte-de-Beaupré, dont l'Association Bénévole, TAG travailleur de rue, Libre Espace, Semeurs d'Espoir, les maisons des jeunes de Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges, l'organisatrice communautaire du CIUSSS-CN et la Fondation de l'Hôpital

Sainte-Anne-de-Beaupré. La distribution mensuelle est facilitée par notre partenariat auprès de Moisson Québec, IGA Chouinard de Sainte-Anne-de-Beaupré et Entraide Agapè.



Un beau temps des Fêtes et une belle année 2019 de l'équipe RFCB!

**Pour une gestion équitable des conflits, pensez à la médiation citoyenne!**

Lil arrive que des conflits surviennent et qu'on ignore comment les gérer. Équijustice (anciennement L'Autre Avenue) propose la médiation citoyenne pour obtenir le petit coup de pouce pour faire face à ces situations : l'intervention d'un tiers impartial peut permettre à chacun de s'exprimer, d'être entendu et de trouver des outils pour mieux composer avec la situation. Sans frais et confidentiel, le service est accessible à tous. Les citoyens désireux d'échanger dans une démarche encadrée par des professionnels peuvent contacter un médiateur citoyen.

Le rôle des médiateurs bénévoles en quelques mots :

Écouter : Les médiateurs vous accueilleront et vous écouteront, sans jugement. Ils exploreront avec vous vos attentes face à la situation et les différentes options qui s'offrent à vous.

Accompagner : Nos médiateurs favoriseront un climat de respect et de dialogue, sans parti pris. Avec leur appui, chacun sera amené à identifier les conditions favorables à une bonne communication.

Soutenir : Les médiateurs seront une ressource importante pour vous préparer à développer vos outils de communication.

Vous pouvez faire appel à Médiation citoyenne Côte-de-Beaupré :

Par téléphone au 418 648-6662, poste 209 (système de boîte vocale)

Par courriel à mediationcitoyennecdb@equijustice.ca

Site Web : <https://equijustice.ca/fr/membres/de-la-capitale-nationale>

équi
justice

DE LA CAPITALE-NATIONALE

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne





Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges a repris en septembre ses réunions mensuelles, qui ont lieu le troisième lundi de chaque mois, à 19 h 30. Les Ateliers de Lili se poursuivent également tous les lundis soir de 19 h à 21 h, sous la supervision de M^{me} Lili Lavoie.

Le cours de tissage donné par M^{me} Saillant l'an dernier a ravivé l'ardeur des tisserandes, nouvelles comme anciennes, qui ont abondamment fréquenté le local des métiers des fermières pendant l'été et l'automne. Les fermières ont mille projets de tissage en tête, par exemple des foutas et des jetés, et s'intéressent à l'utilisation de nouvelles fibres. Vous êtes toujours bienvenus au local si vous désirez voir les créations.

Les membres du Cercle ont encore une fois cette année été heureuses de participer à la Journée de la culture. Elles ont donné un coup de main pour l'organisation et ont eu le plaisir de présenter leurs créations.



Sur la photo, on peut voir les magnifiques foutas réalisées par M^{me} Solange Habel grâce aux nouveaux montages de nos métiers.

Comme lors des deux premières éditions, les fermières du Cercle ont été présentes pour l'organisation et la tenue du Marché de Noël de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, le 25 novembre 2018. De nombreuses fermières y ont exposé leurs œuvres, contribuant ainsi à mieux faire connaître l'organisation, vouée à la transmission du patrimoine artisanal, culturel et culinaire.



Les fermières sont toujours heureuses d'accueillir de nouvelles membres. Si vous désirez découvrir de nouvelles techniques d'arts textiles ou en faire l'apprentissage ou encore discuter de nombreux sujets qui touchent les femmes et leurs familles, n'hésitez pas à vous joindre au Cercle. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec la présidente, M^{me} Lauréanne Goulet, au 418 827-4753.



Noël 2018 dans l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré

Réjouissons-nous. Dieu habite notre temps. Il prépare un monde nouveau. La lumière brille sur la terre. « Oui, un enfant nous est né, un fils nous a été donné; on proclame son nom : Merveilleux-Conseiller, Dieu-Fort, Père-à-Jamais, Prince-de-la-Paix. » (Isaïe 9 :5)

Pour vous faciliter l'accueil de cette Bonne Nouvelle, nous vous proposons de participer aux célébrations du temps des

Fêtes dont voici l'horaire :

CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES 24 décembre (lundi, veille de Noël)

- ◇ Saint-Ferréol-les-Neiges : 17 h (enfants) et 19 h
- ◇ Château-Richer : 21 h 30
- ◇ Saint-Joachim : 21 h 30
- ◇ Basilique Sainte-Anne : 19 h (enfants), 21 h et minuit

- ◇ Saint-Tite-des-Caps : 19 h
- ◇ Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Beaupré) : 19 h 30
- ◇ Chapelle Saint-Achillée : 21 h 30 et 23 h

25 décembre : NOËL (mardi)

Messes : 6 h 45 (TV), 9 h 30, 11 h 30 et 17 h à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré

Lundi 31 décembre

16 h : messes : Basilique Sainte-Anne, Beaupré et Saint-Tite-des-Caps

Mardi 1^{er} JANVIER 2019 : JOUR DE L'AN

- ◇ Messe 9 h : Saint-Joachim
- ◇ Basilique Sainte-Anne : 6 h 45 (TV), 9 h 30, 11 h 30 et 17 h
- ◇ **Messe 10 h 30 : Saint-Ferréol-les-Neiges**; Messe 11 h : Château-Richer

Le 1^{er} janvier 2019 marque la naissance de notre nouvelle paroisse. Son nom : **NOTRE-DAME DE LA NOUVELLE-FRANCE**. Elle regroupe les six lieux de culte existants : Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.

Vous y trouverez une vie communautaire assurée, des prêtres et une équipe pastorale dynamique, une assemblée de fabrique responsable et du personnel accueillant.

JOYEUX NOËL À VOUS TOUS! BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE 2019 ET QUE LA SANTÉ SOIT AU RENDEZ-VOUS!



Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph, les membres des Équipes d'animation locale, les membres des Assemblées de Fabrique.





**AIDE CHEZ SOI
ORLÉANS**

Pour vivre pleinement entre fleuve et montagne

POSTES DISPONIBLES :

- Préposée et préposé d'aide à domicile
Aide domestique
- Préposée et préposé d'aide à domicile
Assistance personnelle

Déposez vos CV :
info@servicesdomiciles.ca

364, rue Seigneuriale, Québec, G1C 3P9
Tél: 418 664-2222



>7546262





Notre horaire

Heures d'ouverture :

MARDI : 13 h 30 h à 16 h 30

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 13 h 30 h à 16 h 30

DIMANCHE : 13 h 30 h à 16 h 30

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée du 21 décembre au 5 janvier pour la période des Fêtes.

Rappel

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD dont vous avez terminé au secrétariat de la Municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux. De plus, nous avons maintenant une **chute à livres** située tout juste à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Pratique pour rapporter les livres et CD dont le prêt arrive à échéance, au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre si possible chaque lot dans un sac.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également. À vous d'en profiter!



418 826-3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter cependant que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés.

Le service Muséo

Le service Muséo est à nouveau offert depuis le début octobre. Rappelons que le service Muséo permet aux abonnés d'emprunter un laissez-passer valide pour deux adultes et deux enfants, pendant une semaine, obtenant ainsi accès à un des 11 musées participants. Cette année, deux musées se sont ajoutés à la liste des musées participants. Il s'agit du musée des Augustines, véritable oasis de paix située en plein cœur du Vieux Québec et du musée Aux trois couvents, situé au 7976 avenue Royale, à Château Richer.

Nos suggestions de lecture

Collection déposée : La rotation des biens a été effectuée à la mi-novembre. Environ 2500 titres appartenant au Réseau ont été remplacés.

Collection locale : Un cahier des nouvelles acquisitions!

La bibliothèque met dorénavant à la dis-

position des abonnés un cahier dans lequel elle regroupe des articles et critiques parus au sujet de titres dont elle fait l'acquisition. Nous espérons ainsi inspirer nos lecteurs à l'heure de leur choix! Parlant de choix, il ne faut pas hésiter à nous faire vos suggestions. La collection locale compte maintenant plus de titres que la collection déposée.

(suite page suivante) →

TOURNÉE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION LE RÊVE DU CHASSEUR
AVEC CHASSOMANIAK ARTISTE INVITÉ

25\$ en prévente 30\$ à l'entrée

f
Instagram
YouTube

TVA SPORTS
WILD
NousTV

CHASSOMANIAK
DEPUIS 2006

LES SOIRÉES
FILMS DE CHASSE 2019
LES CONCESSIONNAIRES DU QC
GMC

PRONATURE
RENARD | CHASSE | RÊVE

Vendredi 11 janvier 2019

Centre des Loisirs

10000, boulevard Sainte-Anne

Sainte-Anne-de-Beaupré

Pour l'achat de billets ou pour tout renseignement :

Stéphane Paquet

418 455-5224

L'HÉRAULT, MÉLANIE : *Le jardin des cendres*

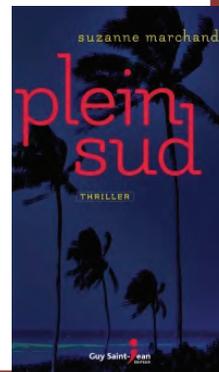
« Il n'y a que sept jours que j'ai couru lui dire au revoir, mais j'ai l'impression d'avoir vieilli plus rapidement depuis, comme si le temps était plus lourd et que cette odeur terreuse et printanière ne serait plus jamais associée à l'espoir du beau temps qui s'amène. » Ce magnifique roman s'ouvre sur la mort de Juliette Favreau, une femme aussi exceptionnelle qu'extravagante qui a passé le plus clair de sa vie à faire le bien autour d'elle. À cette occasion, famille et amis viennent offrir leurs condoléances à Pastelle et Yves, respectivement fille et conjoint de la défunte... À travers les yeux et les souvenirs de Pastelle se dessine une fresque remarquable d'anecdotes tantôt bercées de tendresse, tantôt colorées d'humour, mais toujours emplies d'humanité.

MATHIEU, ÉRIC : *Le Goupil*

« Émile Claudel n'est manifestement pas un enfant ordinaire. Quelques mois après sa naissance, qui coïncide avec la libération de la France en 1945, il parle sans cesse et en plusieurs langues. Son apparence physique rebute tout le monde, à commencer par sa mère. Le goupil, tel qu'on l'a surnommé, amorce les premières années de sa vie préoccupé par de graves questions : Pourquoi ne suis-je nulle part à ma place? Pourquoi le monde est-il si inhospitalier? Et surtout, une question le taraude : Mon père est-il vraiment mon père? Centre d'éducation surveillée, fugues, apprentissage de la sexualité, rencontres risquées... On suivra Émile à travers ses années d'apprentissage parfois douloureuses. Dans ces pages fougueuses, on assiste également à la transformation de la France, qui passe du conservatisme au yéyé. Un deuxième roman d'une grande maîtrise, à l'ambiance onirique, qui offre aux lecteurs des péripéties inoubliables. »

MARCHAND, SUZANNE : *Plein sud*

« Le jour où Marie Leblanc ne supporte plus les manipulations de son mari narcissique ainsi que de leur vie de couple monotone, elle saute dans sa voiture et fonce droit vers les États-Unis. Sa destination : une maison louée à Blue Parrot Key, en Floride, où elle compte prendre le temps de se reconstruire. Et de réfléchir à son avenir. En pleine nuit, dans une halte routière, deux inconnus installent une boîte sous l'aile de la voiture de Marie. À son insu, la jeune femme devient la mule de Fayçal Jibril, un sinistre trafiquant américain prêt à tout pour protéger sa marchandise... »

PAYETTE, SYLVIE : *Nellie, t1, Adaptation*

« Je crois que la missive vient du palais. Regarde, elle porte le sceau royal. J'ai décacheté l'enveloppe et j'ai découvert à l'intérieur une invitation très surprenante. — Alors? a demandé Margot avec impatience. Elle t'a été envoyée par celui qui faisait briller tes yeux hier soir? — Non, par le prince. — Oh, tu lui as parlé? s'est-elle exclamée, curieuse. — Pas du tout. Je l'ai à peine vu. Il m'invite à le rejoindre pour le thé avec quelques amis... Tiens, regarde. Elle a lu mon invitation et s'est mise à trépigner de bonheur. Quant à moi, je me demandais bien ce que ce prince me voulait. »

LORE, PITTACUS : *L'empreinte de cinq*

« La suite de *Numéro Quatre*, le 4^e volet de l'aventure héroïque qui a inspiré la superproduction de Dreamworks. Quatre, Six, Sept, Huit, Neuf et Ella sont réunis. Nous devons trouver Cinq avant eux. Nous pensions qu'une fois réunis nous allions vaincre. Mais nous ne sommes pas prêts. Nous avons perdu des batailles, mais pas la guerre. Rien n'est joué. Nous défendons votre avenir.



*L'équipe des bénévoles vous
souhaite la bienvenue et une
très heureuse période des
Fêtes!*





Horaire des Fêtes

Veillez prendre note que l'hôtel de ville sera fermé pour la période des Fêtes. Le secrétariat de la Municipalité sera ouvert jusqu'au vendredi 21 décembre 2018 et rouvrira le jeudi 3 janvier 2019. La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019, inclusivement. Cependant, la chute à livres sera accessible pendant toute la période des Fêtes.

Le conseil municipal et les employés municipaux profitent de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes à tous!



Du ski à petit prix!

Encore cette année, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe au Mont-Sainte-Anne pour offrir à ses résidants des billets de ski à prix réduit. Ainsi, des billets de ski alpin de soirée seront en vente au coût de 25 \$ plus taxes, et des billets de ski de fond (demi-journée) seront en vente au coût de 19 \$ plus taxes. Les billets seront offerts dès la mi-décembre au secrétariat de l'hôtel de ville (maximum de 4 billets par transaction).



Le 31 décembre au MSA

Le Mont-Sainte-Anne, grâce à la collaboration des municipalités de Beaupré et de Saint-Ferréol-les-Neiges, vous propose une soirée de plein air magique pour terminer l'année en beauté. La traditionnelle ambiance de rigodon aux télécabines ouvrira le bal auprès des skieurs en matinée. Dès 19 h 30, place à de l'animation lumineuse, à la patinoire et aux feux de camp avec cafés, guimauves et chocolats chauds, en attendant les feux d'artifice à 21 h. Un bar de glace sera également installé avec un service de bière. Rejoignez le conteur autour du feu de 20 h 30 à 21 h qui vous racontera ses meilleures légendes hivernales! La soirée est gratuite et ouverte à tous!

LE Sommet

La prochaine parution du journal *Le Sommet* se fera en mars 2019.

Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à info@saintferreollesneiges.qc.ca

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33 rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec)
G0A 3R0